

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU JURA

COMMUNE DE RUFFEY-SUR-SEILLE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 06 février 2026

N° 1

Date de convocation :
02 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le six février, à dix-huit heures
Le Conseil Municipal de RUFFEY-SUR-SEILLE régulièrement
convocé, s'est réuni en mairie, au nombre prescrit par la loi, sous
la présidence de Monsieur Emmanuel BILLET, Maire.

Membres en exercice : 15

Membres présents : 9

Membres votants : 11

MM. Emmanuel BILLET, Catherine BERTIN, Christian,
BOISSON, Rachel ALBERTINI, Françoise BROCARD, Guy
JEANDOT, Martine PRELY, Véronique RAMEAUX, Annie
RENARD.

Excusés : Billy FAUTRELLE donne pouvoir à Emmanuel
BILLET, Arthur BRUSA donne pouvoir à Annie RENARD,
Michelle GENTIL, Nicolas URBAIN, Thierry JOUBERT,
Jean-François MICHEL

Secrétaire de séance : Françoise BROCARD.

Objet : Demande de subvention de l'association ADMR de Desnes.

Monsieur le Maire présente la demande de subvention du 29 décembre 2025 par la section
locale de Desnes de l'association ADMR.

Considérant que la compétence des services à la personne relève des départements et non des
communes,

Considérant que cette association est adossée à une structure nationale dont la majorité des
financements proviennent des caisses de retraite, de la sécurité sociale, des mutuelles,

Considérant qu'il est d'usage de subventionner symboliquement cette association, pour
soutenir les bénévoles qui œuvrent au service des personnes âgées de notre territoire,

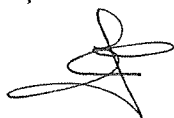
Rappelant que la petite salle a été prêtée gracieusement pour une dizaine d'ateliers « Eurêka »
et que la grande salle a été mise à disposition pour l'assemblée générale de l'association,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

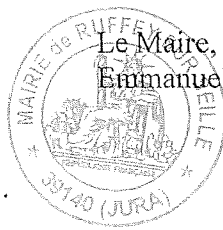
Décide d'attribuer une subvention de 200 euros à l'ADMR, section de Desnes,

Inscrit les crédits nécessaires à l'article 65748 du budget 2026.

La secrétaire de séance
Françoise BROCARD



Le Maire,
Emmanuel BILLET



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU JURA

COMMUNE DE RUFFEY-SUR-SEILLE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 06 février 2026

N° 2

Date de convocation :
02 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le six février, à dix-huit heures
Le Conseil Municipal de RUFFEY-SUR-SEILLE régulièrement
convoqué, s'est réuni en mairie, au nombre prescrit par la loi, sous
la présidence de Monsieur Emmanuel BILLET, Maire.

Membres en exercice : 15
Membres présents : 9
Membres votants : 14

MM. Emmanuel BILLET, Catherine BERTIN, Christian,
BOISSON, Rachel ALBERTINI, Françoise BROCARD, Guy
JEANDOT, Martine PRELY, Véronique RAMEAUX, Annie
RENARD.

Excusés : Billy FAUTRELLE donne pouvoir à Emmanuel
BILLET, Arthur BRUSA donne pouvoir à Annie RENARD,
Michelle GENTIL, Nicolas URBAIN, Thierry JOUBERT,
Jean-François MICHEL.

Secrétaire de séance : Françoise BROCARD.

**Objet : Demande de subvention de l'association de lons athlé 39 pour les « foulées
bletteranoises ».**

Monsieur le Maire présente la demande de subvention de Mme FACHINETTI Isabelle
vice-présidente de l'association lons athlé 39 concernant les foulées bletteranoises. Cette course
à pied de 10 km traversera la commune de Ruffey le 29 mars 2026.

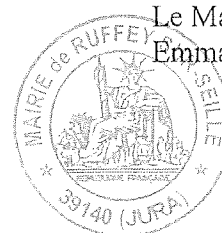
Considérant la mise en valeur de notre village au travers de cette épreuve,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de verser à l'association une subvention de 50 euros.

Inscrit les crédits à l'article 65748 au budget 2026.

La secrétaire de séance
Françoise BROCARD



Le Maire,
Emmanuel BILLET



SEANCE du 06 février 2026

N° 3

Date de convocation :

02 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le six février, à dix-huit heures
Le Conseil Municipal de RUFFEY-SUR-SEILLE régulièrement
convoqué, s'est réuni en mairie, au nombre prescrit par la loi, sous
la présidence de Monsieur Emmanuel BILLET, Maire.

Membres en exercice : 15

Membres présents : 9

Membres votants : 11

MM. Emmanuel BILLET, Catherine BERTIN, Christian,
BOISSON, Rachel ALBERTINI, Françoise BROCARD, Guy
JEANDOT, Martine PRELY, Véronique RAMEAUX, Annie
RENARD.

Excusés : Billy FAUTRELLE donne pouvoir à Emmanuel
BILLET, Arthur BRUSA donne pouvoir à Annie RENARD,
Michelle GENTIL, Nicolas URBAIN, Thierry JOUBERT,
Jean-François MICHEL.

Secrétaire de séance : Françoise BROCARD.

Objet : Demande de subvention de l'association des secrétaires de mairie du Jura.

Monsieur le Maire présente la demande de subvention de M. Denis VOLET, vice-président de
l'association des secrétaires de mairie du Jura. Cette association permet, entre autres, aux
secrétaires de mairies souvent seuls dans leur poste, d'avoir un réseau pour échanger et se
rencontrer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

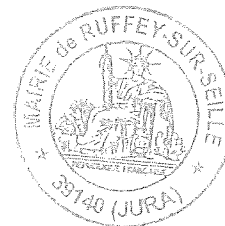
Décide de verser à l'association une subvention de 50 euros.

Inscrit les crédits à l'article 65748 au budget 2026.

La secrétaire de séance
Françoise BROCARD



Le Maire,
Emmanuel BILLET



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU JURA

COMMUNE DE RUFFEY-SUR-SEILLE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 06 février 2026

N° 4

Date de convocation :
02 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le six février, à dix-huit heures
Le Conseil Municipal de RUFFEY-SUR-SEILLE régulièrement
convoqué, s'est réuni en mairie, au nombre prescrit par la loi, sous
la présidence de Monsieur Emmanuel BILLET, Maire.

Membres en exercice : 15
Membres présents : 9
Membres votants : 11

MM. Emmanuel BILLET, Catherine BERTIN, Christian,
BOISSON, Rachel ALBERTINI, Françoise BROCARD, Guy
JEANDOT, Martine PRELY, Véronique RAMEAUX, Annie
RENARD.

Excusés : Billy FAUTRELLE donne pouvoir à Emmanuel
BILLET, Arthur BRUSA donne pouvoir à Annie RENARD,
Michelle GENTIL, Nicolas URBAIN, Thierry JOUBERT,
Jean-François MICHEL.

Secrétaire de séance : Françoise BROCARD.

**Objet : Remboursement par mandat à un membre du conseil municipal pour l'achat
d'un chariot porte palan et d'une carte de lavage.**

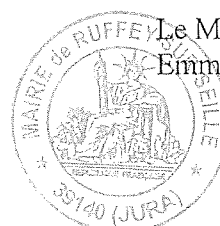
Monsieur le Maire indique que deux chariots portes palan ont été achetés par internet à la société websilor de Bertrange (département 57) pour compléter l'installation du palan dans l'atelier communal rue de la halle pour un montant de 386,62 euros. Une carte de lavage a été achetée au distributeur automatique de la station « Bletterans lavage ECS » pour nettoyer le camion pour un montant de 30 euros. Les sommes ont été avancées par Monsieur Emmanuel BILLET.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Accepte les achats des deux chariots portes palan et la carte de lavage,

Autorise la commune à rembourser Monsieur Emmanuel BILLET par mandat pour un montant de 416,62 euros.

La secrétaire de séance
Françoise BROCARD



Le Maire,
Emmanuel BILLET



SEANCE du 06 février 2026

N° 5

Date de convocation :

02 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le six février, à dix-huit heures
Le Conseil Municipal de RUFFEY-SUR-SEILLE régulièrement
convoqué, s'est réuni en mairie, au nombre prescrit par la loi, sous
la présidence de Monsieur Emmanuel BILLET, Maire.

Membres en exercice : 15

Membres présents : 10

Membres votants : 12

MM. Emmanuel BILLET, Catherine BERTIN, Christian,
BOISSON, Rachel ALBERTINI, Françoise BROCARD, Guy
JEANDOT, Martine PRELY, Véronique RAMEAUX, Annie
RENARD, Jean-François MICHEL.

Excusés : Billy FAUTRELLE donne pouvoir à Emmanuel
BILLET, Arthur BRUSA donne pouvoir à Annie RENARD,
Michelle GENTIL, Nicolas URBAIN, Thierry JOUBERT.

Secrétaire de séance : Françoise BROCARD.

Objet : Demande de ristourne sur loyer par le locataire au-dessus de l'épicerie, suite au
manque de chauffage.

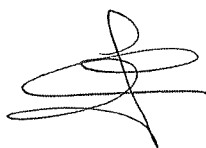
Monsieur le Maire lit un courrier de Madame et Monsieur CHAUMIEN qui retrace une
succession de désagréments dû au manque de chauffage pendant plusieurs semaines et un
dysfonctionnement du différentiel ENEDIS. Madame et Monsieur CHAUMIEN ont remercié
la mairie qui a œuvré pour que des solutions soient trouvées au plus vite. Suite à ces événements
très désagréables et répétés en période hivernale et de fêtes de fin de d'année, Madame et
Monsieur CHAUMIEN demandent une ristourne d'un mois de loyer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

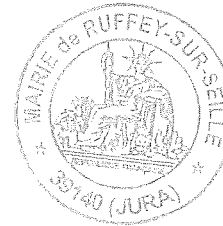
Accepte la demande de Madame et Monsieur CHAUMIEN pour une remise d'un mois de
loyer.

Autorise la commune à ne pas prélever le loyer du mois de mars 2026.

La secrétaire de séance
Françoise BROCARD



Le Maire,
Emmanuel BILLET



SEANCE du 06 février 2026

N° 6

Date de convocation :
02 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le six février, à dix-huit heures
Le Conseil Municipal de RUFFEY-SUR-SEILLE régulièrement
convocé, s'est réuni en mairie, au nombre prescrit par la loi, sous
la présidence de Monsieur Emmanuel BILLET, Maire.

Membres en exercice : 15

Membres présents : 10

Membres votants : 12

MM. Emmanuel BILLET, Catherine BERTIN, Christian,
BOISSON, Rachel ALBERTINI, Françoise BROCARD, Guy
JEANDOT, Martine PRELY, Véronique RAMEAUX, Annie
RENARD, Jean-François MICHEL.

Excusés : Billy FAUTRELLE donne pouvoir à Emmanuel
BILLET, Arthur BRUSA donne pouvoir à Annie RENARD,
Michelle GENTIL, Nicolas URBAIN, Thierry JOUBERT.

Secrétaire de séance : Françoise BROCARD.

**Objet : Demande de quitus du SIEDEC concernant le décompte définitif pour les travaux
de réhabilitation de la chaufferie bois.**

Vu la délibération du 4 février 2022 confiant au SIEDEC la réalisation de la réhabilitation de la
chaufferie et approuvant la convention annexée,

Vu la délibération du 15 septembre 2023 approuvant le projet de travaux ainsi que le plan de
financement correspondant arrêté à la somme de 298 808,72 euros TTC,

Vu les procès-verbaux de réception des travaux constatant leur achèvement en conformité avec
le projet arrêté par La Commune,

Vu le décompte général et définitif des dépenses réelles présentées par le SIEDEC s'élevant à
232 272,48 euros TTC,

Vu l'état récapitulatif des versements s'élevant à cette même somme de 232 272,48 euros TTC.

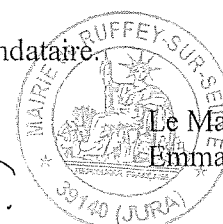
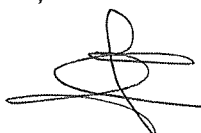
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve le décompte général et définitif des dépenses annexé à la présente délibération et
prend acte du financement déjà réalisé,

Prend note que le financement est réalisé en totalité et que le solde de cette opération s'élève à
0,00 euros,

Prend acte que cette délibération donne quitus au SIEDEC mandataire.

La secrétaire de séance
Françoise BROCARD



Le Maire,
Emmanuel BILLET

Collectivité : RUFFEY SUR SEILLE

Affaire n° 229001M - Réalisation d'une chaufferie bois

FINANCEMENT GÉNÉRAL ET DÉFINITIF

Intitulé	Réalisé TTC
01 MARCHES DE TRAVAUX	206 521.79 €
04 DIVERS	1 329.60 €
042 CONTROLE TECHNIQUE	2 160.00 €
043 COORDINATION SPS	0.00 €
07 MAITRISE D'OEUVRE	16 224.00 €
15 FRAIS DE MANDAT	6 037.09 €
TOTAL DES DÉPENSES RÉGLÉES TTC	232 272.48 €

2 - RECETTES

Date	Intitulé	Réalisé TTC
25/11/2022	Acompte n° 1	15 538.85 €
14/06/2024	Acompte n° 2	69 124.84 €
02/07/2024	Acompte n° 3	40 792.10 €
21/10/2024	Acompte n° 4	55 506.94 €
02/12/2024	Acompte n° 5	24 943.72 €
10/03/2025	Acompte n° 6	25 587.34 €
07/11/2025	Acompte n° 7	778.69 €
TOTAL DES RECETTES RÉGLÉES TTC		232 272.48 €
SOLDE DÙ		0.00 €

Fait le..... vu pour demeurer annexé à la délibération
donnant quitus à la mission de mandataire du SIDE C,

SEANCE du 06 février 2026

N° 7

Date de convocation :

02 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le six février, à dix-huit heures
Le Conseil Municipal de RUFFEY-SUR-SEILLE régulièrement
convoqué, s'est réuni en mairie, au nombre prescrit par la loi, sous
la présidence de Monsieur Emmanuel BILLET, Maire.

Membres en exercice : 15Membres présents : 10Membres votants : 12

MM. Emmanuel BILLET, Catherine BERTIN, Christian,
BOISSON, Rachel ALBERTINI, Françoise BROCARD, Guy
JEANDOT, Martine PRELY, Véronique RAMEAUX, Annie
RENARD, Jean-François MICHEL.

Excusés : Billy FAUTRELLE donne pouvoir à Emmanuel
BILLET, Arthur BRUSA donne pouvoir à Annie RENARD,
Michelle GENTIL, Nicolas URBAIN, Thierry JOUBERT.

Secrétaire de séance : Françoise BROCARD.

Objet : Paiement des dépenses d'investissement 2026 avant le vote du budget.

Vu l'article L1612-1 du CGCT, et afin d'assurer la continuité du fonctionnement de la commune dans l'attente du vote du budget 2026, il est possible d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des dépenses inscrites aux budgets 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

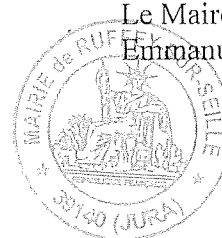
Autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite maximale du quart des dépenses inscrites au budget 2025 comme suit :

Chapitre	Désignation	Rappel budget 2025	Montant autorisé (maxi 25%)
20	Frais d'étude	9 000 €	2 250 €
21	Immobilisations corporelles	996 894 €	50 000 €
238	Avances commandes immo. corporelles	75 000 €	18 750 €

La secrétaire de séance
Françoise BROCARD



Le Maire,
Emmanuel BILLET



SEANCE du 06 février 2026

N° 8

Date de convocation :

02 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le six février, à dix-huit heures
Le Conseil Municipal de RUFFEY-SUR-SEILLE régulièrement
convoqué, s'est réuni en mairie, au nombre prescrit par la loi, sous
la présidence de Monsieur Emmanuel BILLET, Maire.

Membres en exercice : 15

Membres présents : 10

Membres votants : 12

MM. Emmanuel BILLET, Catherine BERTIN, Christian,
BOISSON, Rachel ALBERTINI, Françoise BROCARD, Guy
JEANDOT, Martine PRELY, Véronique RAMEAUX, Annie
RENARD, Jean-François MICHEL.

Excusés : Billy FAUTRELLE donne pouvoir à Emmanuel
BILLET, Arthur BRUSA donne pouvoir à Annie RENARD,
Michelle GENTIL, Nicolas URBAIN, Thierry JOUBERT.

Secrétaire de séance : Françoise BROCARD.

Objet : Destination des coupes 2026.

Vu le Code forestier et en particulier les articles, L112-1, L121-1 à L121-5, L124-1, L211-1, L212-1 à L212-4, L214-3, L214-5, D214-21-1, L214-6 à L214-11, L243-1 à L243-3, L244-1, L261-8.

Vu que la forêt communale est gérée suivant un plan d'aménagement approuvé par le Conseil municipal et arrêté par le préfet en date du 10/04/2022,

Considérant le tableau d'assiette des coupes présenté par l'ONF pour l'année 2026,

Monsieur Christian Boisson, adjoint en charge de la forêt, détaille la proposition des coupes pour l'exercice 2026. En lien avec l'agent territorial de l'ONF et comme présenté par le plan d'aménagement 2022-2041, il est proposé d'intervenir sur les parcelles 15p, 26p, 28 p et 44aj.

Sur les parcelles 15,26 et 28, il est proposé que l'ONF se charge de vendre les grumes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour et une voix contre (Véronique RAMEAUX),

Approuve la proposition des coupes pour l'exercice 2026 selon le tableau ci-dessous et demande à l'ONF de procéder à la désignation des coupes qui y sont inscrites.

Parcelle / Unité de Gestion	Surface en ha	Type de coupe	Observations
15r	3.59	Définitive	Grumes
26p	1.96	Coupe sanitaire	Grumes
28p	3.97	Coupe sanitaire	Grumes
44aj	1.11	Amélioration	

Demande à l'ONF d'assurer une prestation d'assistance technique à donneur d'ordre pour les grumes des parcelles 15, 26, 28 et 44,

Destine le produit des coupes 2026 des parcelles 15, 26, 28 et 44 à l'affouage 2026.

Autorise le maire à signer tout document nécessaire.

La secrétaire de séance
Françoise BROCARD



Le Maire,
Emmanuel BILLET

